

**COMPTE RENDU DE LA 2<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE DE  
L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE  
WITTERNHEIM DU 16 DECEMBRE 2016**

Sous la présidence de Mme Claire DUTTER,

Présents à l'ouverture de la séance : 16 propriétaires fonciers (voir liste de présence)

Absent excusé : Mr. le Sous-Préfet.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Accueil – Mot de bienvenue de la Présidente de l'Association Foncière de Remembrement**

**2. Approbation du compte rendu du 16 décembre 2014**

**3. Divers**

Ouverture de l'assemblée générale ordinaire à 20h00 par la présidente de séance, Mme Claire DUTTER.

**1. Accueil – Mot de bienvenue de la Présidente de l'Association Foncière de Remembrement**

Mme Claire DUTTER souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes.

L'association foncière qui a été créée en 1994 par un arrêté préfectoral a pour but d'entretenir les chemins ruraux sur l'ensemble du ban de Witternheim. Depuis une ordonnance de 2004, l'ensemble des associations foncières a dû mettre en place des statuts ; suite à la mise en place de ces statuts, une assemblée générale doit être organisée tous les deux ans.

La Présidente remercie Mme Solène SCHMITT pour le travail qu'elle réalise tout au long de l'année, avec beaucoup de compétence.

Mme Claire DUTTER donne la parole à Mr. le Maire, Philippe BRAUN ; il salue les personnes présentes.

Mr. le Maire salue les actions qui ont été menées au courant des deux années. La Commune participe à sa manière à l'entretien des chemins. Mr le Maire souligne également que c'est Mr Claude Kretz qui représente la commune pour l'ensemble des réunions de l'association foncière.

## **2. Approbation du compte rendu du 16 décembre 2014**

Mme Claire DUTTER donne la parole à Mr Arnaud GAUTSCH pour la lecture du compte rendu de la dernière assemblée générale du 16 décembre 2014.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents.

## **3. Divers**

- **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur n'a pas encore été fait mais il est toujours en projet. Le règlement intérieur va peut-être être étudié durant l'hiver.

- **Budget**

Mme Claire DUTTER fait un petit point sur les budgets 2015 et 2016.

<u>Budget 2015</u>	
<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses	8 221,13 €
Recettes	7 792,73 €
Déficit de l'exercice	428,40 €
Résultat reporté de l'année 2014	22 186,95 €
Résultat cumulé	21 758,55 €
<b>Section d'Investissement</b>	
Dépenses	0,00 €
Recettes :	6 372,98 €
Excédent d'investissement	6 372,98 €
Résultat reporté de l'année 2014	- 6 372,98 €
Solde cumulé	0,00 €

<u>Budget 2016</u>	
<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses	3 652.36 €
Recettes	7 723.50 €
Excédent de l'exercice	5 171,14 €
Résultat reporté de l'année 2015	21 758.55 €
Résultat cumulé	26 929,69 €
<b>Section d'Investissement</b>	
Dépenses	0,00 €
Recettes :	0,00 €

Pour entretenir les chemins, différents travaux ont eu lieu durant ses deux années, notamment des travaux de réfection ainsi que des travaux d'égagement.

Pour 2017, des nouveaux travaux de réfection des chemins vont avoir lieu. Le service technique du Conseil Départemental viendra sur place pour estimer les travaux et nous faire un devis.

Avant les travaux d'égagement, il a été nécessaire de réaliser un courrier à l'ensemble des propriétaires forestiers pour les avertir des travaux. En effet, un juriste nous a rédigé le courrier afin que l'association foncière ne puisse pas être mise en cause lors des travaux d'égagement si le prestataire dépasse la limite.

- **Redevance Association Foncière**

Comme chaque année vous avez perçu votre facture concernant le montant que vous devez payer pour la redevance. En cas de changement de propriétaire ou de vente de parcelle, vous devez le signaler auprès de la mairie afin de mettre à jour le logiciel.

- **Entretien parcelles communales**

Mr. le Maire souhaite souligner que la commune s'est engagée à continuer de réaliser une partie d'entretien, mais il est nécessaire que l'ensemble des exploitants fasse de même. Pour les parcelles communales louées, les locataires doivent également entretenir leurs parcelles.

Plus aucune prise de parole n'est demandée, l'assemblée est levée à 20 heures 45.

La présidente remercie les membres présents et convie les personnes présentes au vin d'honneur.